



Les tarifs municipaux ont connu des évolutions depuis de nombreuses années qui ont induit des disparités au fil du temps. Ils ont donc été revus afin d'être harmonisés sur les différents services et ainsi proposer plus d'équité.

Le quotient familial comme référence

Cette révision se traduit par une présentation par tranche de quotient familial en référence avec les pratiques de la CAF. Autrefois 5 tranches étaient définies, elles sont aujourd'hui portées à 7. Pour certaines structures, 2 tranches de quotient familial ont été jugées suffisantes. Pour les adultes, la notion imposable/non imposable a été maintenue. Cela permet de proposer des tarifs au plus juste des revenus.

A compter de ce réaménagement des quotients familiaux, les tarifs ont été déterminés avec un alignement le plus juste des tarifs. Considérant les variations que la méthode implique, le réajustement des tarifs est étalé sur 3 ans.

Tous les services sont concernés par cette évolution y compris les ateliers culturels (arts plastiques, cinéma et théâtre) relevant du Pôle Culturel et l'ALSH 11/14 ans Les Pixels.

Seul le restaurant municipal conserve une tarification unique.

Retrouvez les grilles tarifaires dans les rubriques correspondantes.

LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Calculé par la CAF, c'est l'outil de référence pour mesurer les ressources mensuelles des familles. Pour en prendre connaissance, vous pouvez contacter votre CAF ou vous rendre sur votre compte Ameli en ligne.

QUOTIENT FAMILIAL (TRANCHES)	TARIF AU MOIS PAYABLE AU TRIMESTRE
0 - 300	2,50 €
301 - 500	3,20 €
501 - 700	3,90 €
701 - 900	4,60 €
901 - 1200	5,30 €
1201 - 1400	6 €
>1401	6,70 €
Adulte non imposable	3,90 €
Adulte imposable	6,70 €